Cinquante cinquième année. - N ° 83 A Mercredi 28 avril 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1441

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

798 709 788 RCS Lyon.
RMK.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 13, Quai Du Commerce, 69009 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : RMK La forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 13 quai du Commerce - 69006 Lyon le montant du capital initial : 300.000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 798 709 788 RCS Lyon Pour la société absorbée : PRO SERVICES CONSULTING (PSC) la forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 37-39 avenue Ledru-Rollin - 75012 Paris le montant du capital : 269.200 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 530 543 263 RCS Paris L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : au 31 décembre 2020 : 7.886.464 € passif : au 31 décembre 2020 : 10.229.803 € actif net : au 31 décembre 2020 : -2.343.339 € L'opération aura un effet fiscal rétroactif au 01/01/2021 et l'opération aura un effet comptable rétroactif au 01/01/2020 au regard de la durée exceptionnelle de l'exercice des parties. En conséquence, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 01/01/2021 et jusqu'à la Date de Réalisation seront, considérées comme accomplies par la Société Absorbante. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : L'opération étant soumise aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce il n'y aura lieu ni à l'émission d'actions nouvelles par la Société Absorbante en rémunération de l'apport-fusion de la Société Absorbée, ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des Actions de la Société Absorbante, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant ; Il résultera de l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante un mali de fusion de 3.943.339 € correspondant à la différence entre : -le montant de l'acti net de la Société Absorbée transféré à la Société Absorbante s'élevant à -2.343.339 € ; et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les comptes de la Société Absorbante s'élevant à 1.600.000 €. Les créanciers des

sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis peuvent former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce. La date du projet commun de fusion : 23 avril 2021. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société Absorbée le 26 avril 2021 au RCS de Paris et pour la société Absorbante le 23 avril 2021au RCS de Lyon..

